



Compte Rendu du Conseil Communautaire
du 16 décembre 2013 à 19h
Mairie de Bardos

Etaient présents : Messieurs Malou Robert, Bussiron Yves, Bordes Alexandre, Diribarne Jean Paul, Lassalle André, Larrodé Pascal, Dallemane Michel, Carrere Jean, Pascouau Philippe, Cohéré Lucien, Lapouble Frédéric, Bourdales Jean Michel, Duboué Patrice, Thierry Aimé, Lamote Jean Baptiste, Pecastaings Philippe.

Mesdames Dulin Geneviève, Béhoteguy Maïder, Lauduique Sylvie.

Excusés : Pouey Nicole

Assistaient également :

Lasserre Jean Jacques, Sénateur et Conseiller Général du canton de Bidache.

Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

- ➔ **SAGE** : Position de la Communauté de Communes pour s'engager sur la réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ➔ Autorisation de signature **du contrat de territoire** avec le Conseil Général
- ➔ Lancement de la **mission de maîtrise d'œuvre** relative aux travaux d'aménagement des abords du Château de Bidache
- ➔ **Tarification** de l'Office de Tourisme pour 2014
- ➔ Elaboration d'un cahier des charges et lancement d'une consultation afin de réaliser un avant projet de **restructuration pour la cuisine centrale de Bidache**
- ➔ Réorganisation du **service de l'ALSH**
- ➔ Problématique liée à la **collecte des ordures ménagères**
- ➔ Présentation du nouveau projet d'aménagement de l'ancienne pharmacie de Bidache pour les **locaux administratifs de la Communauté de Communes**
- ➔ Modification des statuts de la Communauté de Communes pour la prise de **compétence AEP**
- ➔ **Budgets** :
 - *DM N° 2 Budget Ordures Ménagères
 - *DM N° 4 Budget Général
- ➔ **Questions diverses**

→ SAGE

Position de la Communauté de Communes pour s'engager sur la réalisation d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Suite aux derniers échanges en comité de pilotage, Jean-Paul Diribarne explique qu'il est demandé aux Communautés de Communes membres d'adopter une position de principe pour poursuivre ou non le travail engagé quant à la mise en place d'un SAGE Adour Aval.

Depuis mai 2012, le territoire « Adour-Aval », a mené des études qui se sont déroulées en deux phases :

- La phase 1 (période de mai 2012 à mai 2013) de l'étude visait plusieurs objectifs et notamment de mettre en place la concertation, dresser un état des lieux du territoire Adour aval et de ses enjeux, envisager les possibilités de mettre en place un SAGE Adour aval.
- La phase 2 (période de mai 2013 à mai 2014 ; encore en cours) a permis de poursuivre les réflexions sur la faisabilité du SAGE tout en approfondissant le travail sur les opportunités de mettre en place des démarches plus opérationnelles, à des échelles plus locales pour répondre à d'éventuels enjeux ou attentes urgents. Un point important de cette phase a aussi été de préciser le portage et l'organisation de la démarche pour lui apporter une légitimité et une solidité pérennes, en particulier dans la perspective de mise en place d'un outil tel qu'un SAGE nécessitant l'existence d'une structure légitime et juridiquement solide.

Les enjeux identifiés sont la qualité de l'eau, les inondations, la gestion et la préservation des milieux, la continuité écologique en lien avec la gestion des ouvrages, l'urbanisation et son adéquation avec les capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Des réflexions sont aussi en cours sur des démarches opérationnelles locales.

Dans la mesure où la position serait favorable, la Communauté de communes sera appelée sur la base de 1599 € pour les cinq années à venir (mai 2014 – avril 2019) ; le portage, actuellement assuré par l'ACBA, sera mené par l'Institution Adour. Les financements du Conseil régional et de l'Agence de l'eau ne seront assurés que si le territoire s'engage sur l'émergence d'un SAGE.

Mme Dulin s'interroge sur la compétence hydraulique pour suivre le SAGE. Les collectivités ayant déjà suivi un SAGE seront questionnées.

Le Conseil Communautaire accepte de poursuivre la démarche engagée et d'entreprendre les études nécessaires à l'émergence d'un SAGE Adour-Aval. Il se positionne favorablement sur la poursuite des démarches opérationnelles et au portage du projet par l'Institution Adour selon le même mode de gouvernance actuel

→ Autorisation de signature du contrat de territoire avec le Conseil Général

Le contrat territorial du Pays de Bidache a été présenté par le Président du Conseil général aux élus le 7 novembre dernier. Il concerne 74 projets portés par treize maîtrises d'ouvrage pour un montant global de 2 694 053€ sur les années 2013-2016.

La Communauté de Communes du Pays de Bidache porte 7 projets dont 3 qui pourront faire l'objet d'un avenant. Les 4 projets retenus ont un budget estimé à 681 505€ dont 297 442.14€ de

subvention du Conseil général. Le Conseil Communautaire approuve le contrat territorial et autorise le Président à signer le document.

→ Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement des abords du Château de Bidache

A la demande de la Communauté de Communes, M. Thouin, Architecte en Chef des Monuments Historiques, retenu pour les travaux de Guiche, a réalisé un estimatif des travaux d'aménagement à engager pour l'accessibilité et la sécurité du site du château de Bidache.

L'estimation sommaire de 111 000 € HT (hors MO) comprend :

- L'installation du chantier
- L'aménagement PMR des accès
- La porte d'entrée du château
- La création de sanitaires

Au-delà de ces aménagements, des installations électriques sont en cours ainsi que la réalisation d'une exposition permanente pour compenser l'impossibilité pour les PMR d'accéder en haut du donjon.

Les élus proposent de rester dans l'enveloppe de 103 000 € HT déposée dans le cadre du contrat territorial signé avec le Conseil général. Ils priorisent les actions suivantes : l'aménagement PMR des accès et l'exposition (obligatoires), les installations électriques et la porte d'entrée du château. Monsieur Stéphane Thouin, Architecte en Chef des Monuments Historiques est désigné comme maître d'œuvre des travaux d'aménagement du château de Bidache, dans le cadre d'un marché complémentaire à celui de Guiche.

→ Tarification de l'Office de Tourisme pour 2014

Le conseil d'exploitation du 28 novembre dernier a travaillé à la mise en place de nouveaux produits pour l'année 2014, et d'une nouvelle grille de tarification.

Jean-Baptiste Lamote présente le catalogue des nouveaux circuits à destination des groupes. Il comprend 5 circuits routiers et 7 balades pédestres ou fluviales.

Pour les visites du château de Bidache, il précise que des visites nocturnes aux flambeaux, avec petites animations, se dérouleront lors de 4 soirées durant l'été. Les dates sont encore à arrêter.

Le Conseil Communautaire valide la grille de tarification présentée ci-dessous, le catalogue des circuits routiers et des visites pédestres ainsi que la proposition de visites nocturnes au château de Bidache.

TARIFICATION 2014 DES PRODUITS DE L'OFFICE DE TOURISME

REGIE		BILLETTERIE CHÂTEAU DE BIDACHE		
		Fonds de caisse : 100 €	Maximum en caisse : 500 €	
Visites du Château - tarif individuel	Adultes	5,00 €	Billetterie 3 volets	
	Enfants - 13 ans	Gratuit	Billetterie 3 volets	
	13-18 ans / Etudiants / chômeurs / Pers. handicapées	2,50 €	Billetterie 3 volets	
Visites du Château en groupe	Groupes adultes - tarif indiv.	3,00 €	Billetterie 3 volets	à partir de 15 pers.
Visites nocturnes du Château	Adultes	8,00 €	Billetterie 3 volets	
	Enfants - 13 ans	Gratuit	Billetterie 3 volets	
	13 - 18 ans / Etudiants / chômeurs / Pers. handicapées	4,00 €	Billetterie 3 volets	

REGIE		PRODUITS DIVERS		
		Fonds de caisse : 50 €	Prix vente / prix achat	Maximum en caisse : 200 €
Internet	Connexion	1,00 €	Carnet à régie 3 volets	pour 30 mn
Impressions Moins de 50 photocopies/ Papier fourni par l'OT	N&B- A4 recto	0,10 €	Carnet à régie 3 volets	
	Couleur- A4 recto	0,80 €		
Impressions Plus de 50 photocopies/ Papier à fournir	N&B- A4 recto	0,04 €	Carnet à régie 3 volets	
	Couleur- A4 recto	0,32 €		
Cartes postales / Marques pages		0,40 €	Carnet à régie 3 volets	
Commune de St Esteben	Carnet de l'Eltzarruze	2 € / 0 €	Carnet à régie 3 volets	Bénéfice 2 €
FFR	Guide de rando	9 € / 6,3 €	Carnet à régie 3 volets	Bénéfice 2,7 €
Bidache Culture	La coutume de Bidache	15 € / 12 €	Carnet à régie 3 volets	Bénéfice 3 €
Bidache Culture	Qd les bidachots racontent...	25 € / 17,5 €	Carnet à régie 3 volets	Bénéfice 7,5 €

HORS REGIES				
Editions et produits de l'OT		Prix de vente		
Parutions	Parution brochure papier	56,00 €	Facture + titre	1ère parution
		28,00 €		2ième parution
		- €		à partir de la 3ième parution
	Parution brochure et site internet	82,00 €	Facture + titre	1ère parution
		41,00 €		2ième parution
		- €		à partir de la 3ième parution

Hébergements Non classés	Visite avec le référentiel	50,00 €	Facture + titre	Si pas de parution sur les supports de communication (brochure / site) Si parution sur les supports de l'OT, visite non payante.
Circuits - prix par pers.	Accompagnement	4,00 €	Facture + titre	Circuit 1, 3 et 5
	Accompagnement	5,00 €		Circuit 2
	Accompagnement	5,80 €		Circuit 4
Visites commentée (<i>villages</i>)	Individuel	- €	Facture + titre	Gratuit avec MP3 à Bidache
	Groupe (à partir de 15 pers.)	3,00 €		Visites A à D (voir catalogue)
	Groupe (à partir de 15 pers.)	5,00 €		Visite F (voir catalogue)
Visites scolaires	Groupes scolaires, étudiants - tarif indiv.	2,00 €	Facture + titre	
Editeurs	Titre	Prix de vente		Marge pour OT
Association Bidache culture et Cie	DVD "Le Pays de Bidache"	15,00 €	Convention	5,00 €
PAT	Guide rando	8,00 €	Convention	2,00 €
	Carte rando	1,00 €	Convention	0,50 €
	Jeu Mission Terroir	15,00 €	Convention	5,00 €
	Carte équestre	2,00 €	Convention	0,50 €
Syndicat des Berges	Livre "Le Val d'Adour maritime..."	5,50 €	Convention	1,00 €
Association Val d'Adour Maritime	DVD "L'Adour Maritime » 1 et 2	10,00 €	Convention	20%
	3ème DVD "L'Adour Maritime, rive gauche et droite"	15,00 €	Convention	20%
Mme Roux Dessarps	Livre "René Marie Castaing, œuvres décoratives..."	15,00 €	Convention	20%
Généalogie et histoire des familles	Revue "Les maisons de Bardos"	8,00 €	Convention	20%
Mr Weber	Livre "Le Pie noir du Pays basque"	19,50 €	Convention	20%
Association Raconteurs de Pays	Autocollants " Raconteurs de Pays 64"	3,00 €	Convention	20%
Chœur d'homme Ahoz	CD 14 titres	10,00 €	Convention	20%
Tout autre document			Convention	Minimum 20 % de marge

➔ Elaboration d'un cahier des charges et lancement d'une consultation afin de réaliser un avant projet de restructuration pour la cuisine centrale de Bidache

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire que celui-ci a décidé début 2013 de saisir le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques sur la question de la restauration scolaire.

Suite à l'envoi d'un courrier par la Communauté de Communes au Conseil Général et à l'élaboration d'une fiche projet dans le cadre du Contrat de Territoire à signer avec le département, une réunion a pu se tenir fin novembre 2013 en présence de toutes les parties, au Collège de Bidache.

Lors de cette réunion, le Conseil Général a fait les propositions suivantes :

- projet à long terme de construction d'une cuisine et d'une salle de restauration pour le Collège de Bidache dans l'emprise du collège actuel sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général qui reprendrait sa compétence ;

et en parallèle,

- projet à court terme/moyen terme de restructuration de la cuisine centrale actuelle, à mettre en conformité avec les exigences de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), prévoyant une production de repas relative à la restauration des écoles (actuelles et à venir), à la crèche, à l'Accueil de Loisirs (ALSH) et portage de repas à domicile pour les personnes âgées.

Avec ces projets la question de la restauration des enfants de l'école de Bidache serait réglée puisque ceux-ci déjeuneraient dans l'actuelle salle de restauration occupée actuellement par les collégiens. Celle-ci ne serait plus à agrandir.

Il est donc nécessaire aujourd'hui pour la Communauté de Communes de décider de recenser ses besoins en termes de restauration et de restructuration de la cuisine centrale, et de confier l'élaboration d'un cahier des charges à un professionnel afin d'élaborer un avant projet et le chiffrage des travaux nécessaires pour restructurer la cuisine centrale de Bidache. Pour ce faire, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de faire appel à l'Agence de Gestion Publique Locale (APGL) à laquelle adhère la Communauté de Communes.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **Décide** que le bureau des maires devra recenser les besoins en termes de restauration et de restructuration de la cuisine centrale de Bidache,
- **Décide** de confier l'élaboration d'un cahier des charges à un professionnel afin d'élaborer un avant projet et le chiffrage des travaux nécessaires pour restructurer la cuisine centrale de Bidache,
- **Décide** notamment de saisir l'APGL pour effectuer cette mission.

➔ Réorganisation du service de l'ALSH

La direction de l'ALSH repose sur une directrice à 80% (temps partiel sur autorisation) et un directeur adjoint, 29H annualisées assurant aussi des missions d'animation.

Face aux difficultés du directeur adjoint actuel pour remplir les missions de direction et afin de prendre en compte la situation de la Directrice, une nouvelle organisation est proposée comme suit :

Situation Actuelle			Nouvelle situation		
Poste	Grade	Horaire Hebdomadaire	Poste	Grade	Horaire Hebdomadaire
Directrice	Animateur	28H (temps partiel autorisé)	Directrice	Animateur	28H (temps partiel autorisé)
Directeur Adjoint	Adjoint d'animation	29H annualisées	Directeur Adjoint	Animateur	35H (Direction + Animation)
			Animateur	Adjoint d'animation	19H30 annualisées (seulement animation)

La CAP de catégorie C a été saisie sur le changement d'affectation de l'agent (suppression des missions de direction adjointe pour ne faire que de l'animation) et a émis un avis favorable début décembre.

Le CTP a été saisi sur cette nouvelle organisation et doit rendre son avis mi décembre.

Le Conseil Communautaire valide cette nouvelle organisation mais reste dans l'attente de l'avis du CTP pour y donner suite.

→ Problématique liée à la collecte des ordures ménagères

Les difficultés de ramassage rencontrées suite aux nombreuses pannes du camion benne sont contraignantes tant pour les usagers que pour les services. De plus l'étrécissement du périmètre de ramassage pèse sur l'organisation de ce service, que ce soit en termes de moyens humains et financiers.

Les élus proposent d'étudier toutes les solutions envisageables et notamment de confier l'exécution de ce service à un prestataire privé.

D'autre part, les Communautés de Communes de Salies de Béarn et de Sauveterre de Béarn connaissent une problématique similaire et souhaitent modifier l'organisation de leurs services. Par conséquent, un rapprochement est envisageable avec ces collectivités afin d'étudier une mutualisation des moyens soit en régie, soit en délégation à un prestataire extérieur. Un courrier de proposition d'étude d'un ramassage des ordures ménagères à l'échelle de ces trois collectivités leur sera adressé.

→ Présentation du nouveau projet d'aménagement de l'ancienne pharmacie de Bidache pour les locaux administratifs de la Communauté de Communes

Suite à la décision du Conseil Communautaire du 30 septembre 2013 d'abandonner le projet d'un montant de plus de 700 000 € pour la construction d'une maison de services publics, incluant une médiathèque, condition du Conseil Général pour l'obtention de sa subvention, Monsieur le Président a sollicité l'architecte afin de revoir ce projet.

Une nouvelle esquisse est donc présentée au Conseil Communautaire, avec une estimation sommaire et provisoire des travaux de 243 000 € HT.

Cette nouvelle esquisse reçoit l'approbation unanime du Conseil communautaire.

→ Modification des statuts de la Communauté de Communes pour la prise de compétence AEP

Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Bayonne a adressé un courrier à la Communauté de Communes concernant la prise de compétence Alimentation en Eau Potable et la fusion des Syndicats existants.

Il rappelle que lors de la dernière réunion qui s'est tenue à la Sous Préfecture de Bayonne en juillet 2013, il a été convenu d'un accord portant sur la fusion du syndicat d'AEP Arancou/Bergouey-Viellenave/Labastide Villefranche et du syndicat d'AEP de la région de Bidache, induisant à terme le transfert de la compétence « Alimentation en eau Potable » à la Communauté de Communes.

Toutefois, il précise que si la Communauté de Communes est prête à se doter de la compétence AEP, elle doit modifier ses statuts par délibération communautaire. Cette délibération devra alors être notifiée aux communes membres qui auront trois mois pour se prononcer sur le transfert envisagé. Ce processus simplifié auquel sont favorables les services de la Préfecture permettrait une dissolution de fait des deux syndicats. Le transfert de compétence pourrait ainsi avoir lieu à compter du 1^{er} janvier 2015.

En conséquence, Monsieur le Président propose la modification des statuts de la Communauté de Communes ci jointe. Celle-ci est adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

D'autre part, les délégués communautaires qui sont aussi membres du syndicat d'AEP de la région de Bidache indiquent au Conseil Communautaire que lors du dernier Conseil Syndical celui-ci a décidé de demander à la Communauté de Communes d'assurer de manière transitoire sur l'année 2014 le secrétariat du syndicat d'AEP.

Enfin, il est précisé que le contrat d'affermage des 2 syndicats arrive à termes en 2014. Les élus communautaires indiquent qu'il serait souhaitable que celui-ci soit prorogé d'un an afin de relancer une consultation une fois le transfert de compétence effectif en 2015.

➔ **Budgets :**

*DM N° 2 Budget Ordures Ménagères

*DM N° 4 Budget Général

Cf délibérations en pièces jointes

➔ **Questions diverses**

Sans objet.

La séance est levée à 22H00